

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : : INF-BI-2016-002
Direction des infrastructures
Service des biens immobiliers
Objet : Autorisation de financement et autorisation d'aller en appel d'offres pour les besoins liés à la réfection de toitures et de bâtiment municipal tel (l'Hôtel de Ville, biens immobiliers, chalets et accès universel)
Date : 11 février 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

En décembre dernier, le conseil de la Ville adoptait le PTI 2016 dont certains projets touchaient le Service des biens immobiliers. De ces projets retenus, figurent les dossiers de réfection de toitures, d'entretien majeur de bâtiment, d'agrandissement (biens immobiliers) et des travaux tels la réfection de chalet de parcs et les dossiers visant l'accès universel des bâtiments.

PTI : RES- 10178 Toitures réfection	175 000 \$
RES- 10175 Programme de rénovation d'édifice	785 000 \$
RES- 10315 Biens immobiliers – agrandissement espace bureaux	150 000 \$
RES- 10180 Entretien bâtiments occupés par organismes	50 000 \$
RES- 10177 Accès pour personnes à mobilité restreinte	<u>60 000 \$</u>

RES- 10178 Toitures réfection

Selon les priorités et les urgences d'agir, nous retrouvons cette année par ordre de priorité : les toitures du garage St-Omer, chalet Olympique de Pintendre, bâtiment du parc des Chutes, Presbytère de St-Nicolas, chalet de l'Érabièrre de St-Nicolas, chalet Lac Bale d'Or Pintendre, chalet parc de l'Envol de St-Nicolas et autres toitures selon les urgences.

Selon les résultats des appels d'offres de réfection de toitures et selon les budgets autorisés, si les coûts le permettent, nous envisagerons de refaire des petites toitures de moindre envergure, telles que des chalets, cabanons ou réparations majeures, selon le suivi d'entretien préventif.

Nous vous demandons l'autorisation du financement de 175 000 \$ retenu pour les projets de la fiche RES-10178, ainsi que l'autorisation d'aller en appel d'offres afin de valider ces coûts.

Comme des frais d'honoraires professionnels sont nécessaires afin de préparer les devis d'appel d'offres, le coût d'honoraires pour ces projets est de l'ordre d'environ 20 000 \$ (inclus dans le 175 000 \$).

RES-10175 Programme de rénovation d'édifice

Selon les priorités et les urgences d'agir, nous retrouvons cette année par ordre de priorité, les travaux majeurs d'entretien des bâtiments. Nous devons agir sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville de St-Romuald qui demande plusieurs travaux de réparation. Outre ce dossier urgent, d'autres travaux sont aussi nécessaires, tels que les travaux de revêtement extérieur de bâtiment à l'ancien Hôtel de Ville de St-Jean-Chrysostome, le remplacement de fenêtres au Centre communautaire de St-Jean-Chrysostome ainsi que des travaux sur le bâtiment du Service d'entraide de St-Rédempteur. Pour ce qui est des travaux de rafraîchissement intérieur-extérieur, nous retrouvons le bâtiment de la bibliothèque du 220, route des Rivières de St-Nicolas et autres pouvant s'ajouter selon les urgences. Pour ce dossier, il ne reste que 450 000 \$ à financer, car le montant de 335 000 \$ a été financé en 2015. Selon les résultats des appels d'offres et selon les budgets autorisés, nous ferons le maximum de travaux.

Nous vous demandons l'autorisation de financement du 450 000 \$ restant pour les autres projets de la fiche RES-10175 ainsi que l'autorisation d'aller en appel d'offres afin de valider ces coûts.

Comme des frais d'honoraires professionnels sont nécessaires afin de préparer les devis d'appel d'offres, le coût d'honoraires pour ces projets est de l'ordre d'environ 50 000 \$ (inclus dans le 450 000 \$).

RES- 10315 Biens immobiliers – agrandissement espace bureaux

Suivant les besoins d'optimisation et les besoins d'espaces supplémentaires au Service des biens immobiliers, un agrandissement/réaménagement est requis.

Nous vous demandons l'autorisation du financement de 150 000 \$ retenu pour le projet de la fiche RES-10315 ainsi que l'autorisation d'aller en appel d'offres afin de valider ces coûts.

Comme des frais d'honoraires professionnels sont nécessaires afin de préparer les devis d'appel d'offres, le coût d'honoraires pour ces projets est de l'ordre d'environ 15 000 \$ (inclus dans le 150 000 \$).

RES- 10180 Entretien bâtiments occupés par organismes

Selon les priorités et les urgences d'agir, nous retrouvons cette année par ordre de priorité d'intervention : travaux de drainage et imperméabilisation de la fondation du chalet Jean-Dumets de St-Nicolas ainsi que des travaux de réparation au sous-sol, même type de travaux pour le chalet St-Thésopore, tandis que pour des travaux reliés au maintien d'actif, les chalets ciblés pour des rénovations sont : le chalet Champigny de St-Jean-Chrysostome, le chalet du parc de l'Érablière de St-Nicolas, les chalets du Fort de la Martinière de Lévis, le bâtiment (Fort) du Parc de la Paix de Lévis et le chalet de la Fruchière de St-Nicolas. Selon les résultats des appels d'offres et selon les budgets autorisés, nous ferons le maximum de travaux.

Nous vous demandons l'autorisation du financement de 50 000 \$ retenu pour les projets de la fiche RES-10180 ainsi que l'autorisation d'aller en appel d'offres afin de valider ces coûts.

Comme des frais d'honoraires professionnels sont nécessaires afin de préparer les devis d'appel d'offres, le coût d'honoraires pour ces projets est de l'ordre d'environ 5 000 \$ (inclus dans le 50 000 \$).

RES- 10177 Accès pour personnes à mobilités restreintes

Pour ce qui est des accès pour les personnes à mobilité restreinte, la priorisation des interventions se fait par l'entremise d'un comité. Chaque année, une priorisation des actions est recommandée par l'entremise des organismes, des usagers d'édifices en fonction des urgences et selon le plan d'action. Pour 2016, nous poursuivrons les modifications suivantes : rendre accessible la salle Etienne-Baillargeon de St-Etienne, refaire la rampe d'accès de la maison des jeunes du chalet Lavoisier (mauvais état), l'accès à la maison des jeunes de St-Etienne, l'accès à l'Hôtel de Ville de St-Etienne et autres selon urgences. Selon les coûts des travaux, nous en réaliserons le maximum en fonction du budget alloué. Comme des frais d'honoraires d'architectes sont nécessaires afin de préparer les devis d'appel d'offres, le coût d'honoraires pour ces projets est de l'ordre d'environ 8 000 \$ qui est inclus de la somme de 60 000 \$.

Il est prévu qu'une partie du financement provient de l'utilisation du solde de 11 406 \$ de l'excédent de fonctionnements accumulé affecté de l'ex-municipalité de St-Etienne.

Attendu que nous effectuerons l'entretien et les interventions sur nos bâtiments municipaux et que ces travaux sont prévus au PTI 2016, alors nous recommandons au comité exécutif ; d'autoriser le financement relié à ces projets ainsi que d'autoriser la Direction de l'approvisionnement d'aller en appel d'offres pour ces besoins.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

Aucune

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Ces travaux seront réalisés en 2016 en considérant les budgets autorisés.

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
----------------------	----------------	-------------	-------------	-------------

Solde disponible sur financement déjà accordé 377 500 \$

Estimation des honoraires professionnels	98 000 \$
Estimation sommaire des travaux bâtiment	<u>744 500 \$</u>
Total (taxes nettes incluses)	842 500 \$

Montants à financer 842 500 \$

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non**Commentaires** Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus 10 ans » RV-2013-12-28, résolution CE-2015-02-78, poste budgétaire 22-190-13-722, extra comptable 1228-04, solde disponible 42 500 \$ (projet RES-10177).
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

 Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :**Pour les projets RES-10175 et RES-10178**

625 000 \$, taxes nettes incluses

Règlement d'emprunt RV-2013-12-29 Omnibus immobilisations 15 Ans : dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

Commentaires

L'autorisation de financer cette dépense par ce règlement doit être donnée par le conseil de la Ville.

Montant disponible présentement à même ce règlement d'emprunt.

Pour le projet RES-10177**11 406 \$ taxes nettes incluses**

Excédent de fonctionnements accumulé de l'ex-municipalité de St-Etienne.

Commentaires

L'excédent de fonctionnements accumulé affecté de l'ex-municipalité de St-Etienne a présentement les disponibilités nécessaires à cette dépense.

Pour les projets RES-10315, RES-10180 et RES-10177

	RES-10315	RES-10180	RES-10177
Montant au PTI	150 000 \$	50 000 \$	60 000 \$
Utilisation de l'excédent ex-ville de St-Étienne			<u>11 406 \$</u>
Montant à financer	150 000\$	50 000\$	48 594 \$
Montant déjà financé :			
RV-2013-12-28	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>42 500 \$</u>
Solde à financer	150 000 \$	50 000\$	6 094 \$

Total : 206 094 \$ taxes nettes incluses

Règlement d'emprunt RV-2015-14-05 Omnibus immobilisations 10 ans dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machineries, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

Commentaires

L'autorisation de financer cette dépense par ce règlement doit être donnée par le conseil de la Ville.

Montant disponible présentement à même ce règlement d'emprunt.

Numéro du projet PTI :

PTI 2016-2017-2018 - SELON LA PLANIFICATION DU FINANCEMENT PRÉSENTÉE							
No. Projet	Titre du projet	Prévision des investissements en milliers de \$			Financement emprunt 2016	Financement Ville Autre 2016	Subvention 2016
		2016	2017	2018			
RES-10178	Toitures réfection	175	0	0	175	0	0
RES-10175	Programme de rénovation des édifices	785	0	0	785	0	0
RES-10315	Biens immobiliers - Agrandissement des espaces à bureaux	150	0	0	150	0	0
RES-10180	Immeubles - Entretien des bâtiments occupés par des organismes partenaires 2016	50	0	0	50	0	0
RES-10177	Immeuble - Accès pour les personnes à mobilité restreintes 2016	60	0	0	49	11	0
	Total	1 220	0	0	1 209	11	0

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Signature du responsable
d'activité budgétaire



Date : 2016 / 02 / 12

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Prochain CE et CV

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Jacques Lavoie, Coordonnateur, BI	7 janvier 2016	Suivis de dossier en regard des besoins de réaménagement pour la Direction de l'environnement
François Bilodeau, Directeur adjoint, DVC	7 janvier 2016	Suivis de dossiers touchant la DVC, toitures, chalets, accès universels
Martin Girard, chef de service, TP	7 janvier 2016	Suivis de dossier en regard de la réfection de toiture du garage St-Omer
Marie-Lise Côté, Directrice générale adjointe au développement durable	14 janvier 2016	Suivis de dossier visant l'Hôtel de Ville de St-Romuald
René Vachon, Conseiller en finances	29 janvier 2016	Validation – volet financement

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif :

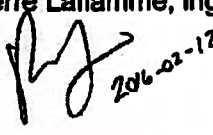

D'autoriser le financement des dépenses relatives aux projets de réfection de toitures et au programme de rénovation des édifices pour un montant maximal de 625 000 \$, et ce, à même le règlement d'emprunt RV-2013-12-29 et de décréter les travaux.

D'autoriser le financement de la dépense relative aux projets d'agrandissement des espaces à bureaux (Service des biens immobiliers), d'amélioration de bâtiments occupés par des organismes partenaires et les dépenses visant l'accès universel des bâtiments pour les personnes à mobilités restreintes pour un montant maximal de 206 094 \$, et ce, à même le règlement d'emprunt RV-2015-14-05 et de décréter les travaux.

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement d'aller en appel d'offres selon les besoins de ces projets.

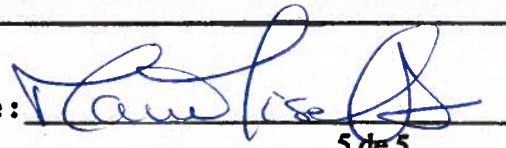
De recommander au conseil de la Ville d'autoriser le financement de la dépenses relative à l'accès universel des bâtiments pour les personnes à mobilité restreinte pour un montant maximal de 11 406 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé affecté de l'ex-municipalité de St-Etienne.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : Pierre Laflamme, ing.		Titre d'emploi : Chef de service, biens immobiliers	
 2016-02-12			
Recommandé par :			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :			
Signature de la Direction :		Date : 12/02/2016	
			

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE <hr/> <hr/>
--

Signature de la Direction générale :



Date : 2016/02/12